

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2018

Régulièrement convoqué en date du 07 juillet 2018, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique, le 11 juillet 2018 à 19h00, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Etaient présents : JP. CULOS, A. SECULA, F. GARRIGUES, C. ROMERO, M. ORRIT, C. DEBONS, M. DEYMES, MJ. SCHIFANO, C. VILESPY, N. BEN AÏM, R. PRADELLES, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, RM. MARTINEZ FUENTE et JC. LAPASSE

Absents excusés : V. AZAM, A. CERCLIER, N. POINDRELLE, M. PLANA, R. DEMATTEIS, B. BRESSON et I. BARTHE

Pouvoirs :
V. AZAM à MJ. SCHIFANO
A. CERCLIER à F. GARRIGUES
N. POINDRELLE à M. DEYMES
M. PLANA à P. PLICQUE
R. DEMATTEIS à JC. LAPASSE
B. BRESSON à RM. MARTINEZ FUENTE

Secrétaire de séance : M. ORRIT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018 – D43-2018

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018.

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MAI 2018 – D44-2018

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018.

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

3. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS – POUR INFORMATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 3-2017 en date du 7 mars 2017, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat, pour :

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et des accords-cadres pouvant être passés suivant une procédure adaptée d'un montant inférieur à 50 000 € H.T. s'agissant de fournitures et de services et d'un montant inférieur à 150 000 € H.T. s'agissant de travaux, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECISION N° 08-2018 : PATRIMOINE

Mise à disposition de la piscine municipale d'été
Association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud

DECISION N° 09-2018 : PATRIMOINE

Mise à disposition de la piscine municipale d'été
Association Athlétic Club Coteaux du Girou

DECISION N° 10-2018 : PATRIMOINE

Mise à disposition de la piscine municipale d'été
Service Départemental d'Incendie et de Secours

DECISION N° 11-2018 : MARCHÉ PUBLIC

Marché à procédure adaptée de services d'assurance
Lot n° 2 – Assurance responsabilité et risques annexes
Avenant au marché conclu avec SMACL Assurances

4. AFFAIRES SCOLAIRES – REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET ECOLES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – COUT MOYEN PAR ENFANT 2016/2017 – D45-2017

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE, ainsi qu'il suit, le coût moyen par enfant servant de base au calcul de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques et de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2016/2017.

- Frais de fonctionnement des écoles publiques :

Ecole maternelle	1660 €
Ecole élémentaire	575 €

- Frais de fonctionnement de la restauration scolaire :

Restauration scolaire	166 €
-----------------------	-------

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

5. AFFAIRES SCOLAIRES – ECOLE PRIVEE SAINTE-THERESE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – D46-2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 442-5 et suivants et R. 442-44 et suivants ;

CONSIDERANT l'effectif des enfants de Verfeil scolarisés à l'école privée Sainte-Thérèse ;

Après en avoir délibéré ;

FIXE le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse à 575 € par enfant, soit un montant total de 22 425 €.

Pour : 22

Contre :

Abstentions : 0

6. FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR LISTE N° 2464840231 – D47-2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la liste n° 2464840231 présentée par le Trésorier du Centre des Finances Publiques des Vallées du Tarn et du Girou, pour un montant global de 1 657.43 € sur le budget principal.

DIT que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits à l'article 6541 – « Créances admises en non-valeur » du budget 2018.

Pour : 22

Contre :

Abstentions : 0

7. TARIFS MUNICIPAUX 2018 - COMPLEMENT – D48-2018

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de dynamiser les activités de la piscine municipale pendant la saison 2018, la commune souhaite mettre en place des stages de découverte du milieu aquatique et d'appropriation des techniques de nage à destination des enfants de 8 à 12 ans. Plusieurs stages de 10 cours de 1 heure, répartis sur deux semaines, seraient ainsi organisés pendant l'été.

C'est dans ce cadre qu'il propose au Conseil de voter un tarif forfaitaire de 50 €/stage, venant s'ajouter au prix de l'entrée dans l'établissement.

LE CONSEIL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs publics communaux ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 35-2018 du 31 mai 2018 ;

OUI la proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré,

COMPLETE les tarifs publics communaux 2018, par un tarif forfaitaire de 50 €/stage de natation, venant s'ajouter au prix de l'entrée dans l'établissement.

Pour : 22

Contre :

Abstentions : 0

8. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.